AQMAT
Association québécoise de la quincaillerie et des matériaux de construction

C O M M U N I Q U É D E P R E S S E

Pour diffusion immédiate

Les quincailleries heureuses que le gouvernement stimule l'économie par la rénovation

Longueuil, le 7 octobre 2013 - L'annonce ce matin du crédit d'impôt baptisé ÉcoRénov est accueillie avec enthousiasme par la direction de l'Association québécoise de la quincaillerie et des matériaux de construction (AQMAT).

« Un plan de stimulation économique était nécessaire tellement tout avançait au ralenti dans notre secteur », affirme Richard Darveau, président et chef de la direction de l'AQMAT. Le porte-parole ne cache pas sa satisfaction de constater que le gouvernement du Québec a entendu les demandes répétées de l'organisme représentant les marchands et les fabricants du secteur du bâtiment résidentiel.

Québec met en place un nouveau crédit d'impôt, ÉcoRénov, pour les particuliers qui réalisent des travaux de rénovation verte dans leur résidence principale ou secondaire.Le remboursement correspond à 20 % de leur investissement, à condition qu'ils dépensent au moins 2 500 $. Un particulier pourra recevoir jusqu'à 10000 $ de remboursement, à condition de dépenser 52 500 $ ou plus. Le programme couvre tant les travaux entrepris par des professionnels licenciés que le coût des articles et matériaux. Il s'applique dès maintenant et sera en vigueur jusqu'au 31octobre 2014.

Les dépenses admissibles touchent à l'isolation, à l'étanchéisation et à l'installation de portes et fenêtres. Il y a aussi des possibilités du côté des systèmes de chauffage et de climatisation, des récupérateurs de chaleur et d'eau, de l'énergie solaire ou éolienne domestique, de la décontamination et des toits verts. Une vingtaine de travaux de rénovation sont admissibles au nouveau crédit d'impôt.

Si 23 000 consommateurs utilisent le maximum permis, la part gouvernementale s'élèvera à environ 100 M$. À ce sujet, M. Darveau commente : « C'est une mesure somme toute peu chère pour les contribuables quand on considère les effets multiples de la mesure, dont l'accélération des achats et des travaux en cette année creuse pour

la fabrication et les ventes au détail, l'amélioration du patrimoine bâti et plus important encore, l'aide à des rénovations durables et rentables car écoénergétiques. » Le gouvernement québécois bonifie aussi le programme Rénoclimat, déjà en vigueur. Une aide financière à la réalisation de travaux permettant aux ménages de réduire leur consommation d'énergie à long terme. Ce programme disposera d'une enveloppe budgétaire de 37 M$, dont 22 M$ sont déjà prévus d'ici 2017.

Québec estime que 31 500 ménages se prévaudront de cette aide financière, qui combinée àÉcoRénov, pourra diminuer les coûts de la conversion de 37,5 %, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Rappelons qu'en août, après un printemps pluvieux suivi de la grève dans la construction, l'AQMAT avait fait une sortie remarquée pour demander aux gouvernements provincial et fédéral d'agir. « Une bataille est gagnée, mais pas la guerre, lance aujourd'hui M. Darveau, car notre ultime cheval de bataille consiste à faire bénéficier les contribuables d'un crédit d'impôt permanent plutôt que limité dans le temps et dans les enveloppes budgétaires. »

L'AQMAT prône en effet pour que les contribuables puissent retirer des fonds de leur REER sans pénalité afin d'effectuer des achats et des travaux de rénovation à leur résidence permanente, cela dans la mesure où les sommes empruntées sont remises selon les mêmes règles qui s'appliquent au Régime d'accession à la propriété (RAP).

-30-

Source : Anne Turcotte, directrice – communications et gestion événementielle
450-646-5842, poste 223
aturcotte@aqmat.org